



# NEUVIÈME (9<sup>E</sup>) RENCONTRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2017-2018

RÉUNION ORDINAIRE  
Les 6 et 7 avril 2018

Centre communautaire Sainte-Anne, Salle du patrimoine, Fredericton

## PROCÈS-VERBAL

### 1. Ouverture de la réunion et vérification du quorum

| CÉD NORD-EST  | CÉD NORD-OUEST                                     | CÉD SUD                                       |
|---|--|---|
| Sont présents   |  |   |
| Marcel Basque<br>Richard Gallant<br>Mario Pelletier   | Francine Cyr<br>Hélène Laplante<br>Robert Levesque | Réal Allain<br>Roger Martin<br>Willy Wilondja |
| Sont également présents   |  |   |
| Steve Lapiere, agent de communication et relations publiques<br>Chantal Ouellette, responsable administrative des CÉD et secrétaire |  |   |
| Sont invités  |  |   |
| Chantal Varin, directrice générale de l'AFPNB<br>Pierre Bourbeau, consultant  |  |   |

### 2. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 2017-2018/92  
Il est dûment proposé et appuyé  
Que l'ordre du jour soit adopté.  
ADOPTÉ

### 3. Déclaration de conflit d'intérêts potentiel

Richard Gallant déclare un conflit d'intérêts au point 6.2.2.1. Invitation à devenir membre du CODAC-NB.

### 4. Adoption de procès-verbal

#### 4.1. Adoption du procès-verbal de la réunion des 23 et 24 février 2018

RÉSOLUTION 2017-2018/93  
Il est dûment proposé et appuyé  
Que le procès-verbal de la réunion des 23 et 24 février 2018 soit adopté.  
ADOPTÉ

## **4.2. Affaires découlant des procès-verbaux**

Il est demandé que lorsqu'un comité est formé que la présidence soit nommée sur le champ afin que le comité puisse avoir une direction.

## **5. Perfectionnement du conseil d'administration**

### **5.1. Présentation du Réseau des ayants droit, par Chantal Varin**

Chantal Varin est la directrice générale de l'Association francophone des parents du Nouveau-Brunswick (AFPNB). L'association est membre de la Commission nationale des parents francophones (CNPF).

Réseau des ayants droit (RAD) a été créé en 1999. Il fait partie de la structure de l'AFPNB et a son propre comité de gouvernance. Ce dernier regroupe des experts, des acteurs clés de la communauté, les 3 DSF ainsi que le MÉDPE.

« Sa mission est de contribuer au recrutement, à l'intégration et à la rétention des enfants de parents ayants droit au sein du système d'éducation en français, et ce, dès la petite enfance. » Les décisions du RAD qui pourraient mener une poursuite contre le gouvernement sont léguées à l'AFPNB;

Les dossiers sur lesquels ils sont interpellés sont éducation, immigration et santé mentale des jeunes.

Ils sont préoccupés par l'accueil des nouveaux arrivants qui sont allophones. Ils ont travaillé avec les divers intervenants du milieu éducatif afin que les enfants allophones qui ont fréquenté l'école anglophone puissent aller vers l'école francophone.

Le RAD fait circuler de l'information sur ce qu'est un ayant droit. 6 clips vidéo ont été créés. Il s'agit maintenant de les faire circuler et recirculer.

Dialogue avec les CÉD sur l'accueil des parents non-conversant francophones, pour leur donner une place dans notre système éducatif. Des vidéos en anglais seront produits pour approcher les parents anglophones Mike Randall animera un groupe focus qui sera filmé et duquel seront extrait les vidéos;

Chantal Varin présente quelques outils développés, dont *L'éducation en français, Tout le monde y gagne* – jeu qui s'adresse aux parents, aux partenaires, aux jeunes. 2 guides pédagogiques ont été développés en s'appuyant sur le profil de sortie, le plan d'éducation de 10 ans, la PALC. Coût 90\$

## **6. Liens avec les membres, bénéficiaires et partenaires de la FCÉNB**

### **6.1. Liens avec les membres - Lettres reçues**

#### **6.1.1. CÉD Nord-Est – Code d'éthique**

La FCÉNB a fait parvenir aux 3 CÉD en novembre 2017 l'ébauche du code d'éthique des conseillers d'éducation. Le CÉD Nord-Est fait part dans cette lettre en date du 21 février 2018 de ses recommandations de changements au code d'éthique.

Le conseil d'administration demande au comité sur le mode de fonctionnement de se pencher sur ces recommandations.

RÉSOLUTION 2017-2018/94

Il est dûment proposé et appuyé

Que les changements qui sont apportés par les 3 CÉD au code d'éthique soient révisés par le comité sur le mode de fonctionnement avant l'AGA afin que le CA puisse prendre connaissance des révisions à sa 2<sup>e</sup> réunion ordinaire de l'année 2018-2019.

ADOPTÉ

### **6.1.2. CÉD Nord-Est – changements processus d'élection des élèves conseillers**

La FCÉNB a fait parvenir une lettre aux 3 CÉD en décembre 2017 les informant des changements que propose la FJFNB pour l'élection des élèves conseillers. Le CÉD Nord-Est y répond le 15 mars 2018 et indique qu'il est en faveur de ses changements, et mentionne également que le futur élève conseiller pourra participer seulement aux réunions publiques, à partir du public.

### **6.1.3. CÉD Nord-Ouest – Code d'éthique**

Le CÉD Nord-Ouest indique dans cette lettre en date du 6 avril 2018 qu'il a accepté tel que présenté le code d'éthique des conseillers d'éducation.

## **6.2. Liens avec les partenaires de la FCÉNB**

### **6.2.1. Évènements des partenaires**

#### **6.2.1.1. Université de Moncton - Cours d'été relatif aux droits de l'enfant – Petite enfance et droit à l'éducation – Juin 2018**

RÉSOLUTION 2017-2018/95

Il est dûment proposé et appuyé

Que 3 membres du conseil d'administration ainsi que la responsable administrative assistent au cours d'été relatif aux droits de l'enfant de l'Université de Moncton en juin 2018. Il s'agit de Francine Cyr, Richard Gallant, Hélène Laplante et Chantal Ouellette.

ADOPTÉ

### **6.2.2. Autre**

#### **6.2.2.1. Invitation à devenir membre du CODAC-NB**

La Fédération des conseils d'éducation du Nouveau-Brunswick choisit de soutenir le développement de l'alphabétisme en devenant membre du CODAC NB.

RÉSOLUTION 2017-2018/96

Il est dûment proposé et appuyé

Que la FCÉNB devienne membre associé du CODAC-NB au coût de 30\$.

ADOPTÉ

#### **6.2.2.2. Consultation sur la modernisation de la Loi sur les langues officielles – 24 avril 2018**

Le commissariat aux langues officielles croit que le 50<sup>e</sup> anniversaire de la Loi sur les langues officielles du Canada est un bon moment pour entreprendre sa modernisation. La FCÉNB a été invitée à une rencontre consultative portant sur l'éventuelle actualisation de la Loi sur les langues officielles.

RÉSOLUTION 2017-2018/97

Il est dûment proposé et appuyé

Que Willy Wilondja et Roger Martin représentent la FCÉNB lors de la consultation sur la modernisation de la Loi sur les langues officielles, le 24 avril 2018. La FCÉNB fera appel à un expert juridique si nécessaire suite à la réception des questions envoyées pour la consultation.

ADOPTÉ

## **7. Finalités et priorités de la FCÉNB – points pour décisions**

### **7.1. Financement de la FCÉNB**

La demande de financement soumise pour les fonds complémentaire du PLOÉ a été refusée. Le MEDPE a accepté d'appuyer la FCÉNB pour que les projets puissent se poursuivre pendant un an.

Suite à cette annonce, Cible consultation a été contacté pour explorer les possibilités pour obtenir du financement. Quelques pistes ont été proposées.

#### **RÉSOLUTION 2017-2018/98**

Il est dûment proposé et appuyé

D'embaucher Cible Consultation pour préparer des demandes de financement pour la FCÉNB pour la mise en œuvre des grandes actions stratégiques en communications.

ADOPTÉ

### **7.2. Révision des démarches en cours pour les priorités de la FCÉNB**

#### **7.2.1. Grandes actions stratégiques en communications en 2018-2019**

L'agent de communication et de relations publiques présente aux membres du conseil d'administration les grandes actions stratégiques en communications de la FCÉNB suite aux objectifs de travail que lui avait présenté le conseil d'administration lors de la dernière réunion ordinaire tenue en février. Les membres lui font quelques suggestions et il s'engage à faire des changements à la lumière des discussions en plus d'ajouter un 4<sup>e</sup> volet – promotion de la FCÉNB. Il sera ensuite possible de faire un plan d'action avec des objectifs précis à court terme et à atteindre dans la prochaine année.

Francine Cyr et Mario Pelletier quittent la réunion.

#### **7.2.2. Priorités de la FCÉNB en 2018-2019**

#### **RÉSOLUTION 2017-2018/99**

Attendu que

le titre des priorités sera changé,

la dimension de lobbying y sera ajoutée,

ces changements seront présentés au conseil d'administration avant l'assemblée générale annuelle,

Il est dûment proposé et appuyé

De présenter les priorités suivantes aux membres lors de l'assemblée générale annuelle.

1. Valoriser le rôle des conseillers et Valoriser la FCÉNB
2. Code d'éthique
3. Modification de la loi sur l'éducation
4. Modification de la loi sur les services à la petite enfance
5. Mise en œuvre de la PALC
6. Immersion – pouvoir politique de la FCÉNB
7. Nouveaux arrivants

8. Premières nations – suivi de la mise en œuvre du plan d'éducation de 10 ans  
ADOPTÉ

Priorité MODIFICATION DE LA LOI SUR L'ÉDUCATION - Les objectifs demeurent les mêmes  
Priorité INTÉGRATION DES ÉLÈVES DES PREMIÈRES NATIONS DANS LES ÉCOLES FRANCOPHONES – mission accomplie, la sensibilisation est faite puisqu'elle est présente dans le plan de 10 ans.

Priorité RÉMUNÉRATION – Le président fait part de correspondance reçue du ministère dans laquelle il est mentionné que la rédaction de la proposition avance bien et qu'elle pourrait être soumise au gouvernement dans les prochaines semaines. Il nous est demandé si nous avons une idée du coût approximatif des frais de déplacements encourus pour les réunions supplémentaires auxquelles participent les membres des CÉD.

RÉSOLUTION 2017-2018/100

Il est dûment proposé et appuyé

De communiquer avec Rachel Dion du ministère, de l'informer au sujet des per diem demandés de 75 et 150\$ et que ceux-ci devraient être d'un maximum de 5 000\$ par conseiller.

ADOPTÉ

Les présidences ont demandé à ce qu'une présentation de la priorité Rémunération soit faite au ministre lors du Forum provincial sur l'éducation en mai 2018.

RÉSOLUTION 2017-2018/101

Il est dûment proposé et appuyé

Que la FCÉNB ne présente pas le dossier de la rémunération au Forum puisque les avancées de cette priorité seront présentées à tous les membres lors de l'AGA.

ADOPTÉ

## **8. Points de gouvernance – pour décision**

### **8.1. Comités internes de la FCÉNB**

#### **8.1.1. Comité spécial – Avenir de la concertation des CÉD**

Pierre Bourbeau se joint à la réunion par téléphone.

Les CÉD discuteront des options de gouvernance pour la FCÉNB les 10, 11 avril et 8 mai. Vu les contraintes de temps il sera impossible de remplir le contrat tel qu'il a été accepté. Il y était prévu de tenir des discussions sur le modèle de gouvernance privilégiée par les membres lors de l'AGA. Il faudra en rediscuter en mai après avoir obtenu les rétroactions des 3 CÉD.

S'il y avait consensus sur un modèle à l'AGA, il serait possible de produire un rapport et suggérer les modifications au Règlement général pour la fin juin 2018. Dans le cas où il n'y a pas de consensus lors de l'AGA, il faudra prévoir 3,5 jours pour poursuivre le travail pour peaufiner le modèle et que la modification des Règlements généraux soit fait à l'interne, sinon il faudra que le contrat soit réajusté.

#### **8.1.2. Comité du congrès**

Le représentant du comité du congrès 2018 fait rapport sur l'organisation de celui-ci.

Discussion au sujet du coût d'inscription et du coût du repas du conjoint au banquet. Il est choisi de les laisser comme ils sont présentement.

Il est mentionné que les membres avaient demandé une présentation sur les demandes de modifications à la loi sur l'éducation et la loi sur les services à la petite enfance, et il est choisi de ne pas le faire à l'AGA 2018.

### **8.1.3. Comité spécial – Élaboration de documents à présenter aux partis politiques**

Il avait été prévu que le CA rencontrerait les députés à l'Assemblée législative le 6 avril. Les députés n'étant pas à la chambre, il a été impossible de tenir ces rencontres.

Il est décidé que Marcel occupera la présidence du comité spécial – Élaboration de documents à présenter aux partis politiques. Il est demandé que le comité se rencontre avant l'AGA.

### **8.1.4. Comité du Prix Reconnaissance**

Le président du comité fait rapport. 2 candidatures ont été reçues pour le Prix Reconnaissance et le récipiendaire 2018 a été choisi. Le comité fait des suggestions pour le Prix Reconnaissance 2019 :

- Faire des changements à la grille de critères et au formulaire de mise en candidature. Il serait judicieux d'éclaircir les questions et les critères afin qu'il soit plus facile de départager les conseillers
- Annoncer dans les médias qui reçoit le Prix quelques semaines à l'avance . Cette recommandation est acceptée pour le Prix Reconnaissance 2018. Il est également demandé de mettre le nom de la personne qui reçoit le Prix Reconnaissance dans la programmation.

### **8.1.5. Vidéo tutoriel pour le nouveau conseiller fait par Robert Levesque**

Robert Levesque a créé un vidéo tutoriel pour le nouveau conseiller suite à la demande du CÉD Sud pour une formation virtuelle des conseillers. Il est disponible à l'adresse suivante :

<https://youtu.be/FL6OZ1rvROQ>

Les membres du conseil d'administration demandent que le lien soit mis sur le site de la FCÉNB et que ce vidéo soit annoncé sur les médias sociaux.

Il est également demandé d'envoyer une lettre aux CÉD pour leur faire part de ce vidéo.

## **9. Points nécessitants l'approbation du CA**

### **9.1. État financier de la FCÉNB au 31 mars 2018**

RÉSOLUTION 2017-2018/102

Il est dûment proposé et appuyé

D'accepter le dépôt de l'état financier de la FCÉNB au 31 mars 2018.

ADOPTÉ

### **9.2. Prévisions budgétaires de la FCÉNB 2018-2019**

RÉSOLUTION 2017-2018/103

Il est dûment proposé et appuyé

D'accepter les prévisions budgétaires 2018-2019 déposées au CA le 7 avril 2018.

ADOPTÉ



### **9.3. État financier de l'organisme 2049**

Le conseil d'administration de la FCÉNB prend connaissance de l'état financier 2017-2018 de l'organisme 2049 en date du 6 avril 2018.

### **9.4. Prévisions budgétaires de l'organisme 2049**

Les prévisions budgétaires 2018-2019 de l'organisme 2049 sont discutées. La question de la cotisation annuelle à la FNCSF est soulevée.

#### **RÉSOLUTION 2017-2018/104**

Il est dûment proposé et appuyé

D'envoyer une lettre pour informer les CÉD qu'ils paieront graduellement la cotisation à la FNCSF sur un étalement de 3 ans, soit

50% en 2018-2019

75% en 2019-2020

100% en 2020-2021

ADOPTÉ

## **10. Rapports de représentations – éléments pertinents pour la FCÉNB**

La FCÉNB a été représentée aux événements suivants :

2018-03-06 Session d'information pour les employeurs au Canada Atlantique, Moncton

2018-03-19 Cérémonie d'ouverture de la Semaine provinciale de la fierté française, Petit Rocher

2018-03-19 Journée internationale de la Francophonie avec l'honorable Francine Landry, Bathurst

## **11. Messages clés du CA pour les médias**

Aucun message clé du CA pour les médias.

## **12. Information à titre de renseignement**

Les membres du conseil d'administration ont reçu le Plan d'action pour les langues officielles 2018-2023 de Patrimoine canadien. Il est mentionné que la page 22 comporte des points intéressants pour actions de la FCÉNB.

## **13. Évaluation de la réunion**

Aucune évaluation de la réunion n'est faite.

## **14. Levée de la réunion**

La réunion ordinaire du conseil d'administration se termine le samedi 24 février 2018 à 15 h 55.

---

Willy Wilondja, président

---

Chantal Ouellette, secrétaire